

Paris, le 30 juin 2026

CONGE SUPPLEMENTAIRE DE NAISSANCE :

UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LES FAMILLES, À RENDRE PLEINEMENT ACCESSIBLE

Une avancée attendue pour les parents

À compter du **1er juillet 2026**, le nouveau [congé supplémentaire de naissance](#) entre en vigueur. Familles de France se réjouit de la mise en place de cette mesure attendue de longue date, qui constitue **une véritable avancée pour les parents** et une reconnaissance de **l'importance des premiers mois de la vie de l'enfant**.

Depuis de nombreuses années, notre mouvement défend **une politique familiale ambitieuse** permettant aux parents de concilier plus sereinement vie familiale et vie professionnelle. Ce nouveau droit, qui offre à chacun des deux parents la possibilité de bénéficier **d'un congé supplémentaire indemnisé** après la naissance ou l'adoption d'un enfant, répond à **une attente forte des familles**.

Cette réforme marque **un changement de regard** : accueillir un enfant ne doit pas être vécu comme une contrainte professionnelle, mais comme **un temps essentiel** pour construire les premiers liens familiaux, favoriser le développement de l'enfant et soutenir l'équilibre des parents.

Une satisfaction, mais aussi une vigilance

Familles de France sera toutefois particulièrement attentive à **la mise en œuvre concrète du dispositif**.

Nous souhaitons que **le plus grand nombre de familles** puisse effectivement bénéficier de ce nouveau droit, **sans exclusion liée au statut professionnel, au niveau de revenu ou à la situation familiale**.

Plusieurs points devront faire l'objet d'un suivi attentif :

- **l'accès au congé** pour les demandeurs d'emploi et les salariés aux parcours professionnels discontinus ;
- **le niveau d'indemnisation**, afin qu'il ne constitue pas un frein pour les familles les plus modestes ;
- **les situations particulières** (naissances multiples, enfants en situation de handicap ou hospitalisés) ;
- **l'articulation avec les modes d'accueil du jeune enfant** afin que les familles ne soient pas pénalisées dans leurs choix.

Cette réforme constitue **une première étape importante**. Elle devra être évaluée rapidement afin de vérifier qu'elle répond bien **aux besoins de toutes les familles** et, si nécessaire, être améliorée.

Un investissement pour l'avenir

Les premiers mois de la vie d'un enfant sont **un investissement pour toute la société**. Donner du temps aux parents, c'est favoriser **l'attachement**, prévenir **les difficultés familiales** et investir dans **l'avenir**.

Familles de France continuera à porter auprès des pouvoirs publics les évolutions nécessaires afin que cette mesure bénéficie réellement à **toutes les familles**, dans un esprit de **justice**, **d'universalité** et de **prévention**.

Contacts presse :

Mireille Lachaud – Pôle Politique familiale | 06 16 58 69 92

Émilie Souplet – Pôle Éducation | 06 27 67 20 61